



Comité Directeur

Extrait du PROCÈS VERBAL du vendredi 29 octobre 2021

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

Affaires Sportives

Règlement Coupe Comité 77

Le Comité Directeur prend connaissance d'un dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements.

Considérant que les règlements des Coupes de Seine et Marne et du Comité doivent être cohérents du fait, notamment, que les équipes éliminées au 1^{er} Tour de la Coupe de Seine et Marne sont reversées en Coupe du Comité, il apparaît que les dispositions de l'article 8 du règlement de la Coupe de Seine et Marne qui ne figurent pas en totalité dans l'article 8 du règlement de la Coupe du Comité relèvent d'une erreur de retranscription.

En conséquence, le Comité Directeur décide de rectifier l'article 8 du règlement de la Coupe Comité afin de le rendre identique à celui du règlement de la Coupe de Seine et Marne.

Composition des groupes pour la Saison 2021/2022

U16 D3 groupe B : demande du club de ANNET à changer de groupe

Conformément aux dispositions prises par le COMEX FFF lors de sa réunion du 06/05/2021 (vacance dans un groupe), le club de PAYS BIERES change de groupe et passe dans le Groupe A.

Critérium U15 à 8

Validation des poules et du calendrier

Foot Animation

Validation des règlements des Critériums Jour de Coupe U11, Jour de Coupe U13 et Critérium Espoirs U13 et U11.

Validation des erratums aux règlements Challenge Festival U13, Challenge U12, Challenge IDF U11 et Challenge U10.

Validation du changement de date du calendrier général U13, le challenge prévu le 13 novembre est décalé au 27 novembre à la place du critérium et inversement.

Validation des modifications au Calendrier Général 2021/2022.

Critériums Excellence U9 à U12

Demande de Varennes de passer en critères espoirs. Validé

Pour remplacer Varennes, après étude des autodiagnostic sportifs du label et des résultats des challenges, proposition d'intégrer Montereau. Validé

Validation des poules Excellence.

Critérium U13 à 11

Demande d'intégration de Champs :

Une place étant vacante, Validé.

Affaires financières

Vente des Bâtiments de Melun & Recherche de nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD restitue au Comité Directeur l'entretien qu'il a eu avec les acquéreurs des locaux de MELUN. Il apporte des précisions sur les prochaines étapes importantes dans l'aboutissement du dossier. Compte-tenu des éléments fournis, le Comité Directeur valide une nouvelle prorogation de la promesse de vente jusqu'au 24 décembre 2021.

Travaux d'assainissement des locaux de MELUN

Examen du devis de la SARL NODIN. Compte-tenu que cette Société est mieux disante que les concurrents sollicités, le Comité Directeur décide de retenir cette Société et valide le devis.